

Sur proposition de M. l'éch. LAVERGNE, appuyée par M. l'éch. DUBOIS, il est

Résolu: Que ledit règlement soit numéroté, enregistré et copié au long, qu'il soit revêtu du sceau de la Cité, signé par le Maire et le Greffier de la Cité et déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

64.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en première, deuxième et troisième lectures un règlement à l'effet d'amender le Règlement No 432, re taxes, ledit règlement est, en conséquence, lu une première fois.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. RUBENSTEIN,

Le Conseil s'ajourne.

RENE BAUSET,  
Sous-Greffier de la Cité.

JULES CREPEAU,  
Sous-Greffier de la Cité.

On motion of Ald. LAVERGNE, seconded by Ald. DUBOIS, it was

Resolved: That said by-law be numbered, entered and copied at full length, and that it be sealed with the seal of the City, signed by the Mayor and City Clerk and deposited with City Clerk for security.

64.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend By-law No. 432, re taxes, said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. RUBENSTEIN,

The Council adjourned.

RENE BAUSET,  
Assistant-City Clerk.

JULES CREPEAU,  
Assistant-City Clerk.